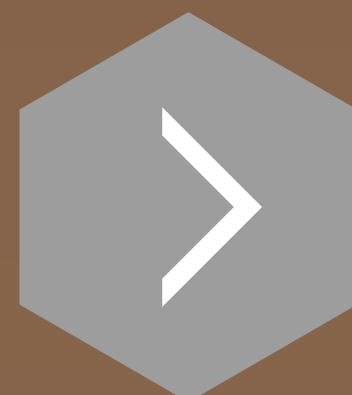




LES ACTEURS DU NUCLÉAIRE

LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION



Les commissions locales d'information (CLI) sont des **instances locales pluralistes d'information et de concertation** chargées du suivi de l'impact et de la sûreté des installations nucléaires.



LES MISSIONS D'UNE CLI

La CLI développe sa propre réflexion et adopte une attitude interrogative vis-à-vis de ses divers interlocuteurs dans ses missions :

- suivre l'impact des installations nucléaires ;
- informer la population par les moyens qu'elle juge les plus appropriés ;
- réfléchir dans des commissions thématiques ;
- réaliser des expertises indépendantes : surveillance de l'environnement, suivi des visites décennales... ;
- être une force de proposition : la CLI de Gravelines a, par exemple, demandé la mise en place d'un barrage flottant dans l'avant-port pour protéger l'arrivée d'eau en cas de pollution maritime, elle a aussi demandé l'élargissement du territoire couvert par le dispositif d'alerte téléphonique automatique de la population.

QUI PARTICIPE À LA CLI ?

La CLI se réunit régulièrement. Elle est composée d'élus locaux, de représentants d'associations de protection de l'environnement, de représentants des salariés, de représentants du monde économique local et d'experts et de représentants de l'État étranger si ce dernier est frontalier du département où est implanté le site nucléaire.

Les représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) et de l'exploitant peuvent assister aux séances de la CLI.



L'ANCCLI

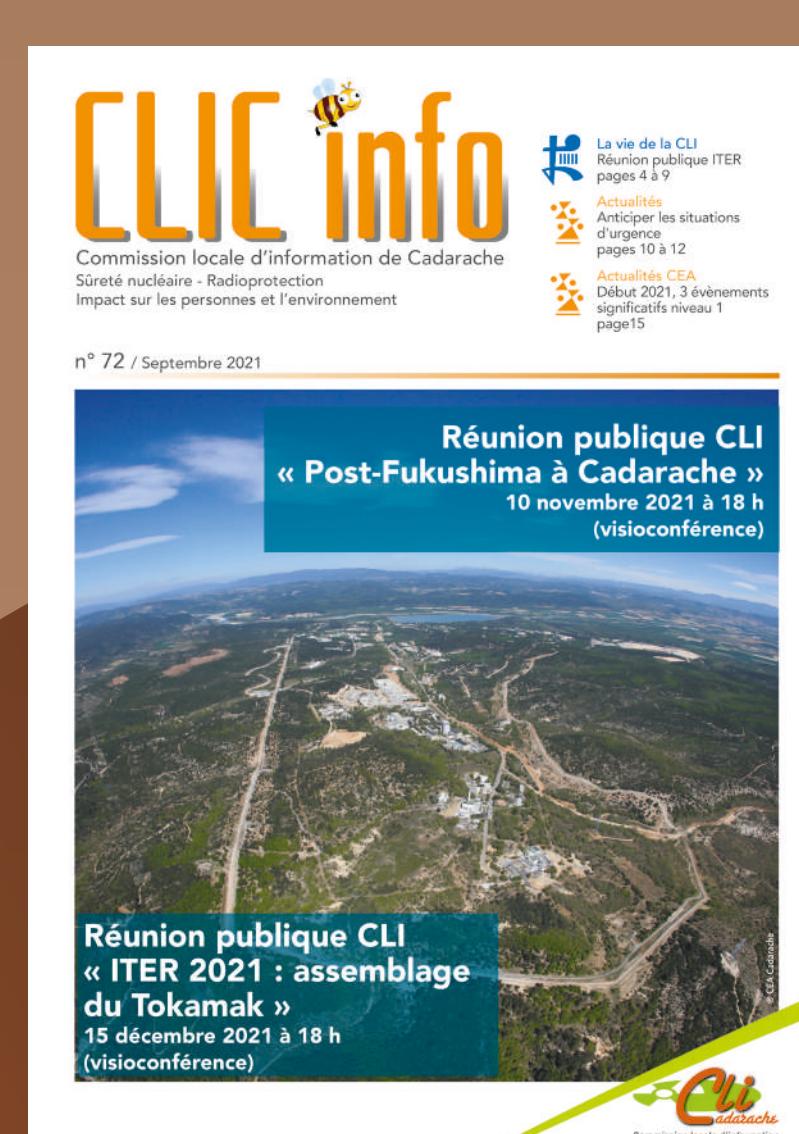
L'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) fédère les expériences et les attentes des CLI et porte leurs voix auprès des instances nationales et internationales.

Ses objectifs sont les suivants :

- **favoriser l'échange** d'expériences et la mise en commun d'informations entre les CLI ;
- **représenter l'ensemble des CLI**, aux niveaux national et international, sur tous les sujets qui peuvent les concerner (loi sur la transparence, déchets, vieillissement des centrales, transport des matières radioactives, surveillance de l'environnement, démantèlement...);
- **faire procéder à des études** et expertises sur tout sujet lié à la protection de l'environnement et à la sûreté nucléaire ;
- **offrir un soutien logistique** aux CLI ;
- **organiser différentes démarches pédagogiques** à l'attention des CLI (visites, expositions...);
- **assurer les relations avec les instances nationales** : ministères, Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire (HCTISN), Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), et les organismes internationaux (Commission européenne...).

LES CLI VOUS INFORMENT

Les CLI disposent de sites internet sur lesquels les actualités et les comptes-rendus de réunion sont diffusés publiquement.



Les CLI contribuent
à l'information sur
les comprimés d'iode



ASNR

Autorité de
sûreté nucléaire
et de radioprotection